



N° de SIRET : 842 653 065 00016

N° d'activité : 11788398978

N° d'UAI : 0783751D

## GUIDE VAE à L'ÉDUCATION NATIONALE

Les dispositifs académiques de validation des acquis (DAVA), sous l'autorité du coordinateur académique de la VAE, mettent en oeuvre la politique ministérielle.

Ils s'occupent de la validation des acquis de l'expérience du CAP au BTS.

Les DAVA assurent tout d'abord l'information des candidats et leur proposent une étude personnalisée afin de mesurer la faisabilité de la démarche avant tout engagement ainsi qu'un accompagnement tout au long de leur parcours VAE.

Enfin, les DAVA contribuent au développement des partenariats avec le monde économique, en particulier avec les branches et les entreprises utilisant la VAE dans la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

### L'organisation de la validation des acquis de l'expérience (VAE)

#### Au niveau académique

Il existe 30 dispositifs académiques de validation des acquis (DAVA), un dans chaque rectorat. Un conseiller du recteur est coordinateur académique à la VAE. Il veille en particulier :

- *À la qualité de l'organisation générale de la procédure,*
- *À la cohérence de l'intervention des différents personnels, services, établissements et dispositifs impliqués dans la VAE.*

[Coordonnées des dava  
dans chaque académie](#)

#### Au niveau national

La Dgesco (Bureau des lycées professionnels, de l'apprentissage et de la formation professionnelle) élabore la politique ministérielle et en assure la mise en oeuvre en s'appuyant sur les 30 dispositifs académiques de validation des acquis (DAVA).



Tél : 09 88 30 88 26  
Mobile : 06 65 29 46 34



279 Rue Charles de Gaulle  
78410 FLINS-SUR-SEINE



[www.alydrine-formation.com](http://www.alydrine-formation.com)



N° de SIRET : 842 653 065 00016

N° d'activité : 11788398978

N° d'UAI : 0783751D

## Les missions du DAVA

Le DAVA assure principalement :

- L'accueil et l'information des candidats,
- L'étude personnalisée de la demande de VAE, partie intégrante de l'examen de la recevabilité de la demande, le ciblage du diplôme, la co-construction avec le candidat de son parcours d'accès à la certification professionnelle
- L'accompagnement du candidat dans la constitution du dossier de validation et sa préparation à l'entretien avec le jury,
- L'organisation de l'évaluation des acquis par un jury.
- Le conseil post jury en cas de non validation ou de validation partielle
- La promotion de la VAE auprès des publics potentiellement concernés, les entreprises, les branches professionnelles, les OPCO, Pôle emploi, la Région, les partenaires sociaux et tous les autres partenaires susceptibles de communiquer sur le sujet.

### Accueillir et former

L'accueil des candidats permet de les informer sur le champ d'application de la loi et sur les caractéristiques du diplôme demandé.

Dans les DAVA, l'Education nationale informe ou complète l'information déjà obtenue par les candidats auprès des points relais conseil VAE, des centres d'information et d'orientation (CIO), de Pôle emploi ou d'autres structures d'information.

[S'inscrire aux réunions d'information et connaître les coordonnées des dava](#)

### Examiner la recevabilité de la demande

Pour formaliser sa demande, le candidat renseigne le formulaire national de demande qui permettra d'examiner sa recevabilité. L'examen de la recevabilité consiste à vérifier que :

- La durée minimale d'expérience exigée est attestée ;
- Le rapport direct entre les activités du candidat et celles du référentiel du diplôme est établi.

Afin d'établir ce rapport direct et mesurer les écarts entre les activités du candidat et celles du référentiel du diplôme visé, le DAVA réalise une étude personnalisée. Cette étude cible le diplôme correspondant au plus près aux expériences du candidat. Le DAVA co-construit avec le candidat son parcours d'accès à la certification professionnelle associant un calendrier prévisionnel de réalisation et tenant compte de ses contraintes.



Tél : 09 88 30 88 26  
Mobile : 06 65 29 46 34



279 Rue Charles de Gaulle  
78410 FLINS-SUR-SEINE



[www.alydrine-formation.com](http://www.alydrine-formation.com)



N° de SIRET : 842 653 065 00016

N° d'activité : 11788398978

N° d'UAI : 0783751D

## Accompagner la constitution du dossier de validation

Le candidat constitue son dossier de validation dans lequel il décrit les activités principales qu'il exerce ou a exercées, leurs contextes d'exercice et les ressources mobilisées. Dans cette démarche, le candidat peut bénéficier d'un accompagnement qui l'aider à expliciter et valoriser ses expériences. Cette prestation est assurée par les DAVA, les DABM et les GRETA.

## Évaluer les acquis

L'évaluation des acquis de l'expérience du candidat par le jury s'effectue à partir :

- Du dossier du candidat : la description des activités du candidat dans le dossier de validation permet au jury de vérifier si les compétences acquises correspondent à celles exigées pour l'obtention du diplôme.
- De l'entretien avec le jury : cet entretien permet au jury d'obtenir des informations complémentaires pour prendre sa décision en termes de validation.
- Le jury statue : il décide de la validation ou de la non-validation du parcours. S'il décide de valider, il se prononce sur le périmètre de la validation.

**La validation peut être totale :** le candidat obtient le diplôme dans son intégralité.

**La validation peut être partielle :** le candidat obtient des blocs de compétences du diplôme. Le jury peut aussi attribuer une mention : assez bien, bien ou très bien.

Il explicite sa décision et formule le cas échéant des préconisations dans un procès-verbal adressé au candidat.

## Le conseil post jury

En cas de non-validation ou de validation partielle, le DAVA reçoit le candidat pour qu'il s'approprie et comprenne la décision du jury. Il construit avec lui la suite de son parcours pour obtenir le diplôme ou les unités manquantes par la voie de la VAE, celle de la formation ou un mixte des deux.

## Les partenariats avec le monde professionnel

Le DAVA contribue également au développement de la VAE pour les salariés, dans une approche collective de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Il apporte alors son expertise auprès des entreprises, des branches professionnelles, des OPCO, de Pôle emploi, etc.

Pour en savoir plus

### **Sites à consulter**

[Coordonnées des DAVA](#) sur le site France VAE

[Textes de référence](#) sur le portail de la VAE

[Répertoire des certifications professionnelles](#) sur le site France compétences

[Infosources : démarches, témoignages sur la VAE](#) sur le site de l'académie de Paris

[Infosources : vu dans la presse sur la VAE](#) sur le site de l'académie de Paris



Tél : 09 88 30 88 26  
Mobile : 06 65 29 46 34



279 Rue Charles de Gaulle  
78410 FLINS-SUR-SEINE



[www.alydrine-formation.com](http://www.alydrine-formation.com)